



La formation à la lutte antipollution : Pratiques et enjeux

Mars 2023



Plan de la présentation

1. Cadre législatif et réglementaire lors des incidents de pollution de source maritime au Canada;
2. Mandat, responsabilité et type de services;
3. La formation;
4. Les enjeux.



Cadre réglementaire entourant les déversements en milieu marin



Canada membre de l'OMI et signataire de :

- MARPOL 1978 : Convention internationale pour la prévention de la pollution causée par les navires
- OPRC 1990 : Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures
- FIPOL 1992 : Convention sur la responsabilité civile de 1992 et du Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures

En signant ces conventions, le Canada s'est engagé à ce que les dispositions de celles-ci se reflètent dans son cadre législatif et réglementaire.



Régime canadien de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures

Suite à l'Exxon Valdez 1989 : examen de l'état de préparation du Canada qui mènera à l'instauration du Régime en 1995.

Repose sur le principe d'un partenariat entre l'industrie et le gouvernement :

L'industrie est chargée d'exploiter et financer les éléments opérationnels du Régime et de l'autre, le gouvernement est responsable de l'élaboration du cadre législatif et réglementaire.

- Partie VIII et IX de la LMMC 2001;
- Obligation d'une entente avec un organisme d'intervention;
- Principe d'utilisation en cascade des ressources.



Cadre législatif : Garde côtière canadienne – Intervention environnementale (GCC-IE)

- **Loi sur les Océans**

Cette loi donne au Ministère des Pêches et des Océans (MPO) la responsabilité de la GCC et spécifie ses domaines de compétence. Article 41 (1) (aides à la navigation, déglacage, communication maritime, recherche et sauvetage, etc.).

Parmi ces domaines de compétence, on retrouve : l'intervention environnementale en milieu marin.

- **Loi de 2001 sur la marine marchande**

C'est à la partie 8 de cette loi que sont identifiés et définis les rôles et responsabilités des navires et IMH ainsi que les pouvoirs de la GCC-IE en matière d'intervention environnementale.



Mandat de la GCC-IE

- La GCC-IE est donc la branche opérationnelle du Gouvernement canadien chargée d'assurer une intervention **appropriée** à l'égard des navires, des installations de manutention d'hydrocarbures et des incidents de pollution de source inconnue dans les eaux canadiennes;
- Ses objectifs sont de *prévenir, contrer, réparer* ou *réduire* au minimum les conséquences des incidents de pollution de **source maritime** sur la **sécurité publique, l'économie** et **l'environnement**;
- Assure une **planification d'urgence** et **coordonne** les efforts des organisations fédérales et provinciales, ainsi que des gestionnaires de territoire et de ressources concernés;
- Maintient une capacité de lutte (équipements et formations) contre la pollution pour intervenir lorsque le pollueur est incapable, réticent ou inconnu;
- GCC-IE **surveille** les actions du pollueur pour en assurer la conformité au plan d'action mis en place et/ou **intervient** pour résoudre l'incident de pollution.



La loi sur la responsabilité en matière maritime

La loi sur la responsabilité en matière maritime est basée sur le **principe pollueur/payeur**.

Ainsi, les propriétaires de navires et les IMH sont responsables :

- Des dommages causés par la pollution (produit) provenant de leurs navires ou de leurs installations, incluant les dommages environnementaux et les pertes économiques;
- Des dépenses d'intervention ou de surveillance engagées par la GCC;
- Des coûts associés à l'émission de directives données par la GCC, envers certaines personnes, afin de faire ou de ne pas faire certaines actions.



Pouvoir légaux de la GCC-IE

En vertu de la partie 8 de la LMMC 2001,
la GCC-IE peut :

- **Prendre les mesures** qu'elle estime nécessaires pour prévenir, contrer, réparer ou réduire au minimum les dommages dus à la pollution.
- **Surveiller** l'application de toutes mesures prises par toutes personnes.
- Dans le cas où elle l'estime nécessaire, **ordonner** à toute personne ou tout bâtiment de prendre ou de s'abstenir de prendre les mesures applicables.
- **Diriger un bâtiment** vers un lieu spécifique, de la façon qu'elle le dicte.
- Conséquence d'une non-conformité : Amendes et peine d'emprisonnement.



GCC - Intervention Environnementale

Quatre régions canadiennes de la GCC facilitent l'exécution du programme IE : Ouest (Pacifique), Arctique, **Centre** et Atlantique.

- Le Québec, l'Ontario;
 - Secteurs : Saint-Laurent, Grands-Lacs.

Intervention environnementale

1. Structure SCI (ICS)
2. Équipe de gestion et d'opérations
3. Équipe multidisciplinaire;
 1. Navigateurs
 2. Mécanicien
 3. Géographe
 4. Biologiste
 5. Santé et sécurité
4. Équipe centralisée ou non;
5. Équipements répartis sur le territoire.



Structure de gestion de la GCC-IE : système de commandement des incidents (SCI)



L'organigramme de l'équipe de la GCC-IE est déjà divisé à l'interne selon cette structure.

Organisation modulaire : la structure se déploie selon l'ampleur et la complexité de l'incident.

Responsabilisation et spécialisation en état de préparation : tous les membres de l'équipe connaissent et comprennent leur rôle en intervention.

Plan d'action d'intervention/surveillance : les objectifs de l'intervention sont établis de façon intégrée.



Formation

- **Programme d'intervention environnementale**
 - Application de la loi
 - LMMC 2001 partie, Agent d'intervention environnementale
 - Gestion et opérations d'intervention environnementale
 - Tronc commun pour tous et :
 - Curriculum spécifique pour les spécialistes en intervention
 - Curriculum spécifique pour les agents principaux d'intervention
 - Curriculum spécifique pour les surintendants intervention environnementale
 - Autres programmes internes de la GCC
 - Partenaires d'intervention gouvernementaux
 - Entrepreneurs privés
 - Communautés côtières



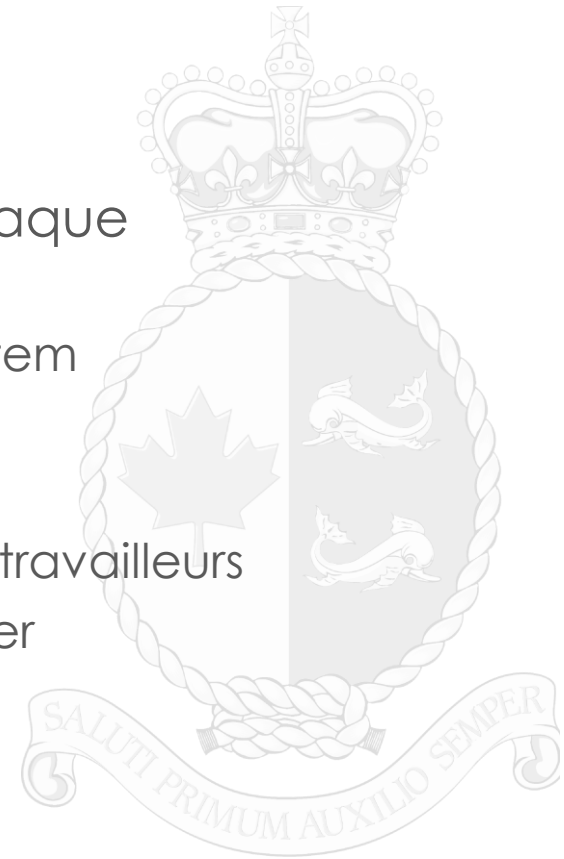
Cadre de la formation

- Chaque employé à un suivi personnalisé de sa formation au moyen d'un outil électronique
- Type de cours
 - Théorique/magistral
 - En personne, en ligne
 - Pratique
- Formation sectorielle, régionale et nationale
- Équipements et infrastructures
 - sectorielle
 - régionale
 - nationale
 - Collège de la GCC



Certains cours du curriculum

- FROST (First responder oil spill training)
- EMOST (Essentials of marine oil spill training)
- MOSRR (Methods of Oil Spill Response and Recovery)
- MSROC (Marine Spill Response Operations Course)
- Officier en devoir (astreinte)
- Observation aérienne de la pollution
- ERLA (Environmental Response Legal Authorities) (application de la loi)
- Santé et sécurité
- ICS-100-200-300-400
- TERR/SCAT
- Embarcation moins de 15T, 60T
- Hélicoptère
- Véhicule lourd
- Architecture de navire
- Travail sur la glace
- Cours spécifique sur chaque équipements
 - High speed sweep system
 - Arctic skimmer
 - Inondation des berges
 - Décontamination des travailleurs
 - Estacade de haute-mer
 - Détecteur de gaz
 - Etc.
- Suite de divers logiciels





Collège de la Garde côtière canadienne



Base de la GCC, région du Centre



Contexte canadien et enjeux de formation

- Étendue du pays
 - Littoral canadien est le plus long du monde, soit 243 042 km
 - 52 455 îles
- 3 océans
 - Pacifique, Arctique et Atlantique
- Fleuve Saint-Laurent et Grands-Lacs
 - Eau douce et eau salée
- Contexte géographique et maritime
 - Variable - hétérogène
 - Fort défi logistique
- Formation condition estivale et hivernale





Contexte canadien et enjeux de formation

- Fréquences des formations versus le rythme de renouvellement des employés
- Fréquences des formations versus le maintien des compétences des employés
- Diversité importante des formations
 - Hydrocarbures
 - HNS
- Variabilité importante des connaissances des étudiants
- Accès à des installations qui permettent l'apprentissage en mode réel
- Budget et coût
- Bilinguisme





Questions?





Canada 